

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans conformes aux dispositions du code de la route.
- Le nombre de participants est strictement limité à 49, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ou chronométrage ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle en cours de validité.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée en laissant une distance de sécurité entre chaque véhicule permettant le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes et leur faciliter les dépassements.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement et les consignes de sécurité.



**Association des Pétrolettes
Anciennes du Pays d'Auge**
<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n° 867

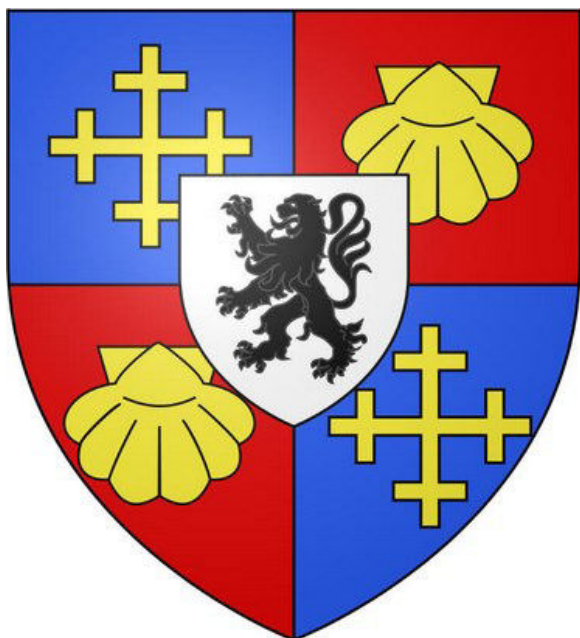
Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n° 26939.

**Balade
Rétro-Moto en
Pays de Caux
Dimanche 19
avril 2026**

L'APAPA aura le plaisir de
vous accueillir à partir
de 8h30

le dimanche 19 avril 2026
sous la halle Cauchoise de
(ancienne salle des fêtes)
Grainville la Teinturière.

Départ de la balade à 09h30



Balade en Pays de Caux 2026

L'APAPA vous propose un parcours
roulant d'environ 110 km sans difficulté
particulière sur lequel vous pourrez
faire rouler vos vieilles (motos). De la
vallée de la Durdent aux vallées de la
Saône puis de l'Austreberthe, notre
route croisera quelques belles
demeures et clos masures.

Sur le retour, la vallée du Rançon nous
accompagnera quelques temps et nous
pourrons saluer le chêne millénaire
d'Allouville avant le retour vers
Grainville.

Vos inscriptions accompagnées du
règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA)
sont à retourner pour le **12 avril 2026**
dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.
Tel: 06.62.56.34.94

Coupon réponse à retourner avant le **12 avril 2026**

Nom: Prénom:
Moto, Marque: Type: Année:
Cylindrée: Assurance n°:
Email:

Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 34 € x =
Inscription non adhérent APAPA: 39 € x =
Repas enfant (-12 ans) 12 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2026 20 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire valide adapté à la cylindrée de ma machine, être
couvert par une police d'assurance en cours de validité et accepter le règlement de la concentration.
J'accepte, le cas échéant, la publication des images et photos montrant mon véhicule et/ou moi
même.

Le:

Signature: